

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 18 Décembre 2019**

**Objet**

**Association  
UNIRE - Avenant  
à la convention –  
Autorisation de  
versement d'une  
subvention pour  
2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE  
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX  
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

**Absent excusé :**

**Philippe VERBOIS  
François LEY**

**Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention concernant l'association UNIRE pour une durée de quatre ans.

Cette convention multi-partenariale (CAF de la Gironde, Conseil Départemental, ville de Floirac, association UNIRE) précise les relations entre les quatre signataires dans la mise en œuvre du projet d'animation de la vie sociale du territoire.

Pour l'année 2020, la ville de Floirac s'engage sur le financement d'une subvention sociale de 180 000 euros.

Annuellement, il convient de fixer les montants et échéances de paiement de cette subvention.

Un avenant est rédigé à cet effet.

En conséquence, sur la base de la convention du 6 février 2018, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant précisant les modalités de versement de la subvention de 180 000 euros pour l'année 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la délibération du 16 décembre 2017 qui approuve la signature d'une convention avec l'association UNIRE ;

Vu le projet d'avenant ci-joint ;

Vu l'avis de la commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative en date du 5 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention quadriennale précitée.

**AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle de 180 000 euros au bénéfice de l'association UNIRE.

**DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65, à l'article 6574 du budget primitif 2020.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :  
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019**

Nombre de votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	



*Le Maire,*